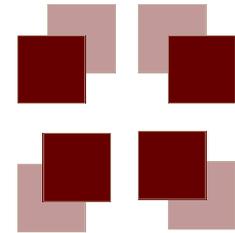

Assurer la gestion financière et fiscale



REPRESENTER LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES SUR LE TERRITOIRE

Moderniser la relation avec les usagers

Evolution de l'offre en ligne

En 2018, la DGFIP a poursuivi sa dynamique de transformation de ses canaux de communication avec les usagers. Le numérique est une attente forte des usagers et les réformes en cours visent à renforcer ce mode d'échange.

- Développement d'une offre très diversifiée de services en ligne qui vont progressivement être rendus obligatoires (télédéclaration, télépaiement¹), nouvelle ergonomie du site www.impots.gouv.fr, prélèvement à la source à compter de 2019.
- Modernisation des moyens de paiement dans le secteur public local (TIPI, Payfip, prélèvements, Vente à distance), dématérialisation des flux dépenses/recettes, des factures, dispositions législatives sur les paiements en numéraire²...

Dans ce contexte de forte dématérialisation portée par des évolutions législatives et réglementaires, l'accompagnement des usagers apparaît particulièrement nécessaire afin de permettre à ceux qui en éprouvent le besoin de réaliser leurs démarches en ligne : accès à l'internet et création d'une adresse mel, connexion au site www.impots.gouv.fr et accès à l'espace déclaratif et de paiement, consultation du plan cadastral, achat de timbres fiscaux³, paiement en ligne de produits locaux (centre aéré, cantine, crèche).

Les 17 conventions de partenariat signées avec les MSAP du département participent à cet accompagnement des usagers.

L'accueil personnalisé sur rendez-vous

La stratégie d'accueil multi-canal de la DGFIP vise à améliorer l'offre de services aux usagers, en leur facilitant l'exercice du libre choix du canal de contact qui a leur préférence.

Le dispositif d'accueil personnalisé sur rendez-vous améliore la qualité de service en offrant des contacts à distance évitant aux usagers de se déplacer pour les situations les plus simples et en recevant les usagers sans attente et après une préparation du dossier efficace pour les questions complexes.

L'accueil personnalisé a été mis en œuvre à la trésorerie d'Eauze et au Service des Impôts des Particuliers d'Auch. Il sera progressivement généralisé à l'ensemble des services du département en 2019.

¹ En 2019 : télédéclaration obligatoire pour tous, quel que soit le montant du revenu. Télérèglement obligatoire si le montant de l'impôt est supérieur à 300 €

² Paiements en numéraire interdit au-delà du seuil de 300 €

³ Suppression du timbre fiscal papier à compter du 1er janvier 2019

Transparence sur la qualité et l'efficacité des services

Le projet du gouvernement prévoit l'affichage local et sur internet, pour toutes les administrations disposant d'un réseau en relation avec le public, d'indicateurs de qualité mesurés à l'échelle de chaque service d'ici à fin 2020.

La DGFiP fait partie des directions sélectionnées dans la 1^{ère} vague de déploiement dès 2018 pour le réseau des services des impôts des particuliers (SIP) en raison de l'affluence du public aux guichets.

Ces indicateurs reflètent deux dimensions : la qualité rendue, qui mesure la performance du service, et la qualité perçue, qui mesure la satisfaction de l'utilisateur.

Les 4 indicateurs suivants ont été affichés en fin d'année 2018 dans les trois SIP du département :

- le taux de réclamations traitées dans le délai d'un mois (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et contribution audiovisuelle) ;
- le taux d'utilisateurs satisfaits des services en ligne ;
- le taux de satisfaction globale des utilisateurs ;
- le taux d'utilisateurs satisfaits à l'issue de leur rendez-vous.

Chiffres clés

- Nombre de foyers fiscaux : 115 000
- Nombre de télédéclarants en 2018 : 65 900
- Taux de paiement dématérialisé des impôts : 62,57 %
- 310 500 consultations du site www.impots.gouv.fr par les contribuables gersois
- Taux de recouvrement des impôts des particuliers : 99,32 % au 30 novembre 2018
- Taux de recouvrement des impôts des professionnels : 98,93 % au 31 décembre 2018
- Qualité de service des 3 SIP du département :
 - Taux global de satisfaction des utilisateurs : 89 %
 - Taux de satisfaction des utilisateurs ayant utilisé les services en ligne : 89 %
 - Taux de réclamations traitées dans le délai d'un mois : 90 % à Auch, 97 % à Mirande, 98 % à Condom
 - Taux des utilisateurs satisfaits à l'issue de leur demande de rendez-vous : 64 % à Auch (Mirande et Condom non concernés par ce dispositif en 2018)

Etendre l'offre de services au bénéfice des partenaires et des collectivités

La DGFIP se positionne comme une administration numérique de référence et joue un rôle précurseur dans le développement des services en ligne tant dans la sphère fiscale que dans le domaine de la gestion publique. L'enjeu consiste à étendre et améliorer la gamme des services proposés pour permettre aux partenaires et aux collectivités locales de réaliser l'ensemble de leurs démarches dans un environnement numérique sécurisé.

Les échanges de données avec les notaires

La mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'obligation de dématérialisation des échanges des notaires avec les services chargés de la publicité foncière institué par le décret du 4 mai 2017 (télé@ctes) a fait l'objet d'un accompagnement soutenu de la part de la DDFIP.

L'ouverture prochaine de l'accès des notaires au fichier immobilier marquera une nouvelle avancée dans la modernisation et l'optimisation des méthodes de travail. Fruit d'une intense collaboration entre la DGFIP et le Conseil Supérieur du Notariat, ce dispositif va permettre le traitement automatisé des demandes de renseignements des notaires.

L'accompagnement des collectivités locales

A travers son réseau de 14 trésoreries, la DDFIP assure la tenue des comptes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Dans le respect du principe

de séparation ordonnateur/comptable, les trésoriers comptabilisent les opérations des collectivités locales de leur ressort territorial, encaissent les recettes, contrôlent la régularité des dépenses et procèdent à leur paiement. Ils assument par ailleurs une mission de conseil financier, budgétaire et fiscal dans le cadre de l'offre de service de la DGFIP.

Tout au long de l'année 2018, les services de la DDFIP ont poursuivi l'accompagnement des collectivités territoriales dans un contexte d'accélération de la dématérialisation des procédures financières et comptables (dématérialisation des documents comptables, signature électronique, facturation électronique). Les possibilités offertes aux usagers pour payer leur facture auprès des services publics locaux par le biais de moyens de paiement électroniques ont également été renforcées (déploiement de TPE, vente à distance, paiement en ligne - TIPI - Payfip).

Chiffres clés

- Taux de dématérialisation des échanges avec les notaires du département : 90,77 %
- Nombres de budgets gérés par les comptables publics locaux : 1294 (communes, département, EPCI, hôpitaux, EPHAD)
- Taux de budgets en « full démat » : 97 %
- Délais de paiement des dépenses locales par les comptables publics : 4,6 jours
- Taux de recouvrement des produits locaux : 98,67 %

Le réseau de la DDFIP du Gers

Les services de la DDFIP du GERS comptent 285 emplois implantés répartis sur 26 services, dont les services de la direction locale. Au titre de 2018, la DDFIP du Gers a contribué à l'effort national de réduction des emplois à hauteur de 10 emplois. Au 31 décembre, l'effectif physique s'élevait à 285 agents, pour un effectif équivalent temps plein de 275.

L'efficacité de l'action publique constitue une des priorités de la DDFIP qui s'emploie à adapter au mieux son réseau territorial aux évolutions démographiques, aux nouveaux modes de relations avec les services publics introduits par les nouvelles technologies et aux attentes des usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de dépenses publiques, de nouvelles mesures de rationalisation et de redéploiement sont devenues nécessaires.

Dans ce contexte, l'organisation du réseau départemental évolue vers la constitution de services regroupés aux compétences consolidées. Toutefois, afin de maintenir un niveau d'accessibilité satisfaisant à tous les usagers, des modalités de présence seront mises en place grâce à la participation au dispositif des Maisons de services au public (MSAP) ou la tenue de permanences.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) 2018 a diminué de 4,7 % par rapport à 2017.

Chiffres clés

- Masse salariale : 19 786 898 €
- Dotation globale de fonctionnement : 1 478 844 € (en Autorisation d'Engagement) pour 1 467 149 € (en Crédits de Paiements), 24 437 € ont été attribués hors DGF (subvention restaurant administratif)

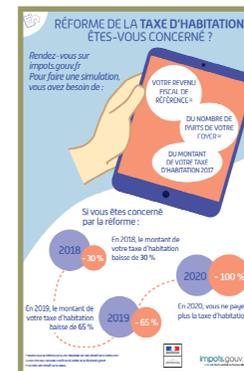
Les faits marquants

Mise en œuvre du prélèvement à la source : tout au long de l'année 2018, la DDFIP du Gers a accompagné le déploiement de cette réforme en s'assurant de la bonne information des contribuables et des acteurs locaux. De nombreuses réunions d'information ont ainsi été organisées au profit des collecteurs (collectivités publiques, entreprises).



Chiffres clés

- 41 réunions d'information organisées dans le Gers dont 26 au profit des collectivités locales et 15 au profit des entreprises et verseurs de revenus de remplacement
- Formation « Prélèvement à la source » proposée aux agents permanents des maisons de service au public (MSAP) et de quelques secrétaires de mairie



Réforme de la taxe d'habitation : un nouveau dispositif vise à dégrever progressivement sur 3 ans, 80 % de la population de taxe d'habitation sur la résidence principale et ses dépendances. Le dégrèvement sera progressif, à hauteur de 30 % en 2018 et 65 % en 2019 en fonction du revenu fiscal de référence (RFR). La contribution de l'audiovisuel est exclue du dispositif.

VEILLER AU RESPECT DES LOIS

Le bureau des douanes d'Auch

Il assure la gestion et/ou le contrôle des secteurs économiques suivants :

- tabac (débitants de tabac, lutte contre la contrebande de tabac)
- transporteurs routiers acquittant la taxe à l'essieu
- taxis et transporteurs de marchandises et de voyageurs, s'agissant de leurs demandes de remboursement de produits pétroliers
- contributions indirectes (alcool, garantie des métaux précieux)

Les agents du bureau participent aux actions de contrôle conduites dans le cadre du CODAF avec les différents partenaires de ce comité.

Le centre de la viticulture et de l'armagnac à Eauze

Il effectue l'ensemble des opérations de gestion et de contrôle liées à la production et à la commercialisation des vins et des alcools.

Son action porte principalement sur le contrôle du potentiel viticole, la production de vin, les opérations de distillation et la gestion des stocks d'Armagnac et des produits intermédiaires (Floc de Gascogne).

Ce centre a en charge la gestion de 20 000 hectares de vignes du Gers, soit une production annuelle d'environ 1,5 million d'hectolitres de vin par 5 000 entreprises vitivini-
cologiques.

S'agissant plus précisément de l'Armagnac, le service vérifie la production et la commercialisation de ce produit. Ce travail est étroitement lié à la gestion des bouilleurs de cru ou des distillateurs.

Quelques chiffres sur la campagne 2017/2018 : 1000 comptes d'Armagnac, 186 038 hl de vin distillés, 19 450 hl d'alcool pur produits, ce qui représente 33,864 millions d'euros de droits.



Chiffres clés

- 95 débits de tabac
- 190 000 € de droits et taxes redressés en 2018

Le Référent fraude préfecture (RFD)

Mise en place des RFD-nouveaux

Les RFD « nouveaux » ont été mis en place depuis 2016 (en février 2017 dans le Gers), dans le cadre du PPNG (Plan Préfecture Nouvelle Génération) qui fixe 4 priorités gouvernementales, dont la lutte contre la fraude qui s'inscrit dans la lutte contre le terrorisme, mais aussi dans le processus de modernisation de la délivrance des titres.

La dématérialisation des demandes de titres et de leur instruction est désormais assurée par des plates-formes appelées CERT -centre d'expertise et de ressources titres- qui sont pour les demandeurs domiciliés dans le Gers :

- CERT de Montpellier depuis mars 2017 pour les CNI et Passeports
- CERT de Nîmes depuis novembre 2017 pour les Certificats d'Immatriculation
- CERT de Nantes, depuis novembre 2017 pour les échanges de Permis de Conduire Etrangers
- CERT de Raincy (93-Seine Saint Denis) pour les Permis de Conduire français.

La dématérialisation a pour conséquence un accroissement des tentatives de fraudes en raison de la perte du contact direct des agents de préfecture avec les demandeurs :

- seules les 12 mairies gersoises dotées d'un DR - Dispositif de Recueil des demandes de CNI et Passeports- ont un contact physique avec les demandeurs et les documents qu'ils produisent -originaux de leurs titres ou justificatifs de domicile, de naissance, d'emploi,...
- et également les professionnels de l'automobile habilités par le préfet pour effectuer l'enregistre-

ment des déclarations d'achat et vente véhicules et délivrer les Certificats d'Immatriculation.

Dans cette nouvelle organisation PPNG, les missions traditionnelles de détection et traitement de la fraude, ont été transférées aux CERT dotés chacun d'une cellule fraude, qui s'appuie sur les Référents Fraude du département où est domicilié le demandeur suspecté, pour procéder aux vérifications complémentaires visant à lever les doutes et, le cas échéant, adresser les signalements au Parquet.

La Mission Délivrance Sécurisée des Titres (MDST) au sein de la DMAT, définit progressivement les missions confiées au Référent Fraude Départemental, qui s'articulent autour de 3 grands axes :

la fraude externe, la fraude interne et l'animation, la formation et le partage d'informations.

Le bilan de la RFD 32 en 2018

Après une 1^{ère} année (2017) de prise de fonction et d'adaptation aux missions très diverses, la RFD a continué à s'approprier les outils et connaissances nécessaires et à échanger avec les nouveaux acteurs et interlocuteurs.

Les principales actions en 2018 ont porté sur :

Contrôle externe

- Accompagnement des 12 mairies équipées de DR (Dispositif de Recueil des Données) : toutes les mairies (service d'accueil) ont été visitées, pour la 2^{ème} année, notamment pour s'assurer de la bonne application des modalités sécurisées de destruction des titres CNI et Passeports restitués.

- Plan de contrôle des professionnels de l'automobile : contribution à l'élaboration et au suivi du plan de contrôle mis en oeuvre par le bureau Missions de Proximité (15 professionnels - 150 dossiers d'immatriculation)
- Investigations et Réponses aux divers signalements et questions : environ 60
 - émanant pour moitié des CERT, tous titres confondus, ou services préfecture ou autres,
 - dont 25 signalements environ ayant donné lieu à : 2 entretiens administratifs (demandes CNI pour enfant de mère étrangère, reconnu par un père français) et 21 signalements au procureur -art.40 du CPP- (7 en 2017) dont Etrangers (7), permis de conduire étrangers (6), usurpation identité et faux documents (8).
- Contrôle des dossiers de VTC (voiture de transport avec chauffeur), reçus au 1^{er} semestre et instruits par l'unité réglementation et sécurité routières, à la suite du constat au plan national d'un nombre croissant de demandes frauduleuses qui se retrouvent dans plusieurs départements.
- MNA. (Mineurs Non Accompagnés) : dans le cadre de la convention Conseil Départemental (ASE) / Parquet / Préfecture, contribution de la RFD dans la procédure de vérification/authentification en lien avec la DIDPAF 31 des documents produits par les personnes interpellées (4 dossiers).

Contrôle Interne

- Recensement des habilitations octroyées aux agents pour accéder aux applications informatiques de traitement de données à caractère personnel ou sensible, demandé trimestriellement par la MDST.

- Formalisation par arrêté préfectoral individuel de toutes les habilitations octroyées à un agent.
- Contrôle a posteriori des titres de séjour délivrés par le Service Migration et Intégration (SMI) : proposition d'un plan de contrôle mensuel, expérimenté en fin d'année, à poursuivre.
- Recensement des Timbres-Marianne détenus par agent/service/ bureau et rappel aux services des modalités d'utilisation et stockage.
- Contrôle de la gestion et du suivi des stocks de titres vierges détenus par les services, des titres utilisés et détruits : cartes européennes d'armes à feu, titres Etrangers (9 catégories), passeports d'urgence.
- Proposition de réaliser un audit/diagnostic de l'organisation et du fonctionnement du SMI, préconisé par la MDST par le biais d'une formation assurée fin 2017, en attente de décision.



Animation, formations et partage d'information

- en externe (visites mairies et formations).
- en interne avec le réseau des RFD des préfectures et des cellules-fraude des CERT, via la messagerie, l'outil documentaire partagé (OCMI) mis en place par la MDST, ainsi que les réunions en visio avec les CERT et la MDST, mais aussi avec les services de l'Etat et autres partenaires, comme le CODAF.

- Organisation et participation aux formations « fraude documentaire et fraude à l'identité » assurées par la DDPAF 31, comme en 2017, 2 sessions de 2 jours ont été suivies par des agents :
 - des services d'accueil des mairies : 6 agents de 3 mairies (en 2017 : 11 agents de 9 mairies)
 - de préfecture et sous-préfectures (32 et 65): 7 agents
- + 1 session : Actes de naissance étrangers : 6 agents (préfecture)
- Poursuite du parcours de professionnalisation des RFD organisé par la MDST : Techniques d'entretien administratif / Description des applications métiers / séminaire annuel

Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (sociale, fiscale, travail illégal)

L'action du CODAF, pivot de la politique locale de lutte contre la fraude, est fondée sur l'échange d'informations et de signalements entre ses membres, sur la mise en œuvre concertée de contrôles conjoints et sur la promotion de ces contrôles. Son action vise à la répression de la fraude afin d'inverser le sentiment d'impunité, sous couvert duquel agissent les fraudeurs, mais aussi à la prévention de la fraude.

Le CODAF réunit les services de l'État (police, gendarmerie, DIRECCTE, DDFIP, DDCSPP, Douane, DDPAF...) et les organismes de protection sociale (Pôle Emploi, URSSAF, CAF, CPAM, MSA, SSI (ex RSI), CARSAT...) afin d'apporter une réponse globale et concertée au phénomène du travail illégal, de la fraude fiscale et sociale, dans toutes ses formes et composantes.

Le CODAF restreint est réuni une fois par trimestre, sous

l'autorité du procureur de la République, afin de programmer, mettre en œuvre et suivre les actions de contrôle concerté (par au moins deux services).

Lors de la réunion annuelle du CODAF plénier (16 mars 2018), sous la co-présidence de la préfète et du procureur de la République, le bilan d'actions 2017 a été présenté, dont 29 actions concertées de contrôle, de nombreux signalements ayant engendré des enquêtes administratives, qui ont donné lieu à 8 procès-verbaux, des sanctions pénales ou administratives (fermetures d'établissements) et autres rappels à la réglementation.

Les pistes d'actions arrêtées par le CODAF du Gers s'intègrent dans les orientations nationales dont : le recours à la main d'œuvre étrangère, le travail saisonnier ou temporaire, la fraude à l'établissement d'entreprises, le défaut de déclaration de salariés ou la sous-déclaration des heures travaillées, dans les secteurs du B.T.P., des travaux agricoles et forestiers, les hôtels, les restaurants, les débits de boissons, les chambres d'hôtes, les transports routiers,...

Les chiffres du bilan 2018, qui seront présentés au cours du 1^{er} trimestre 2019, ne sont pas à ce jour consolidés.

